

Le 14 05 2024

**Avis : modifications apportées au FCP  
« OSTRUM SRI CREDIT EURO »  
(Codes ISIN : Part I : FR0011003664 / Part E : FR0000982217 /  
Part L : FR0011521517 / Part GP : FR0013241015 / Part SI :  
FR0014008CA3 / Part N : FR001400N6F4)**

Nous informons les porteurs de parts du FCP « OSTRUM SRI CREDIT EURO », relevant de la Directive européenne 2009/65/CE, que la modification suivante a été apportée à la documentation juridique du FCP :

- Création de la part G (FR001400PQF2) :
  - o Part réservée aux OPC et aux mandats pour lesquels la société de gestion agit en qualité de gestionnaire de portefeuille ;
  - o Valeur liquidative d'origine : 100 Euros ;
  - o Montant minimum de souscription initiale : néant ;
  - o Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : 0,20% TTC maximum ;
  - o Commission de souscription non acquise au FCP : 5% TTC maximum. Néant pour les souscriptions provenant des OPC et des mandats pour lesquels la société de gestion agit en qualité de gestionnaire de portefeuille ;
  - o Commission de surperformance : néant.

Cette modification entre en vigueur le 17 mai 2024.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Les documents d'information clé (DIC) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
e-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)

\*\*\*